

PLAN DE PAYSAGE DU BEAUJOLAIS VITICOLE

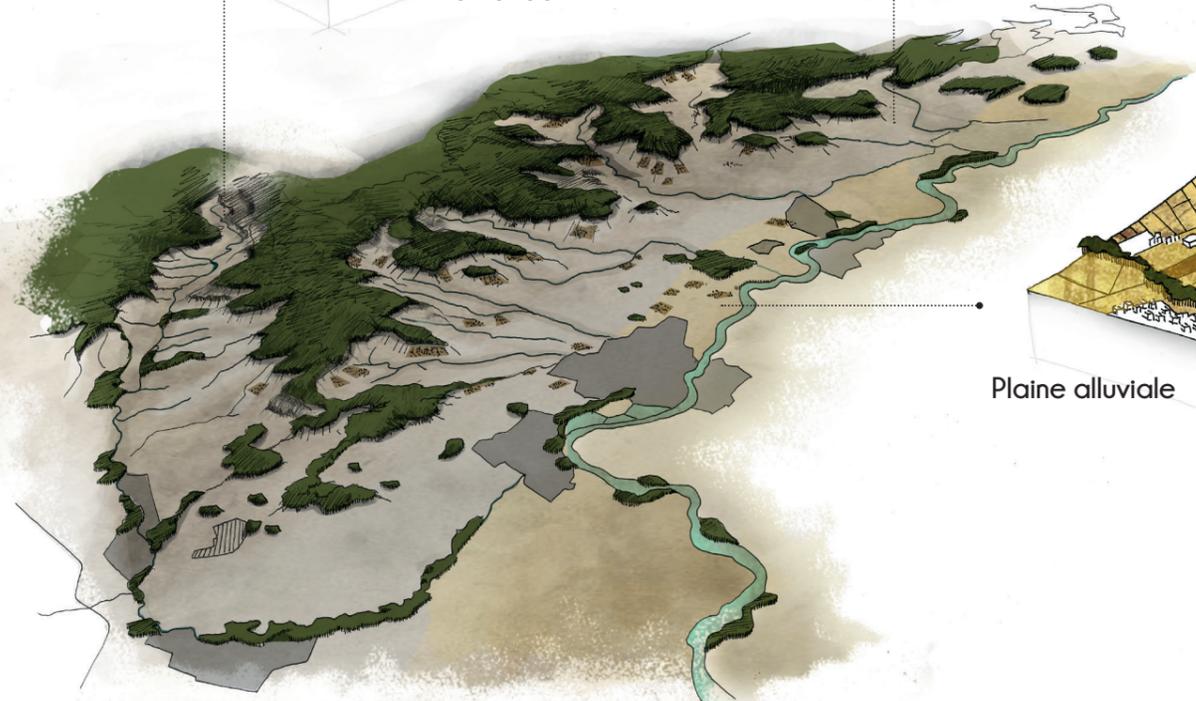
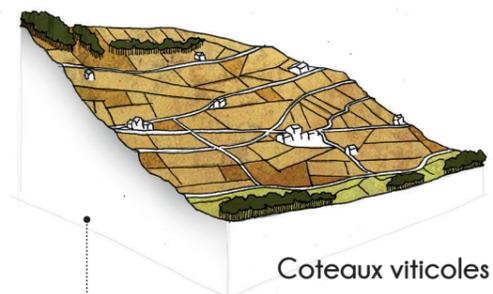
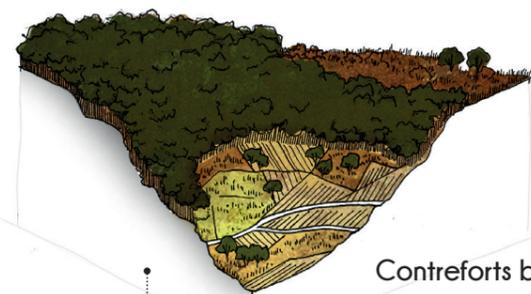
Pascal RONZIERE, Président du Syndicat Mixte du Beaujolais,
Président de la communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône
Camille BRELY, chargée de mission Syndicat Mixte du Beaujolais
Laurence FABBRI, chargée de projet, agence Territoires & Paysages

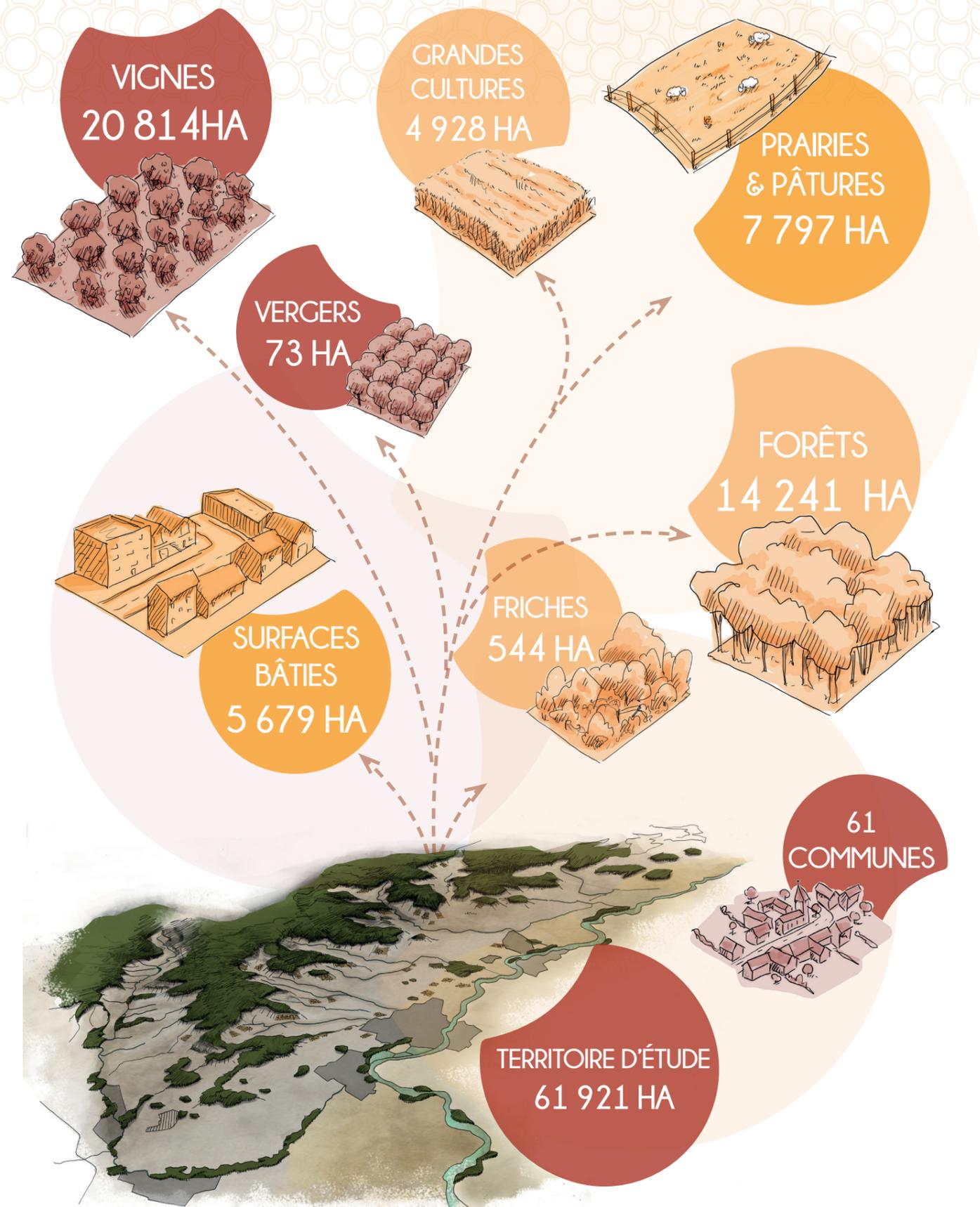


TERRITOIRE D'ÉTUDE

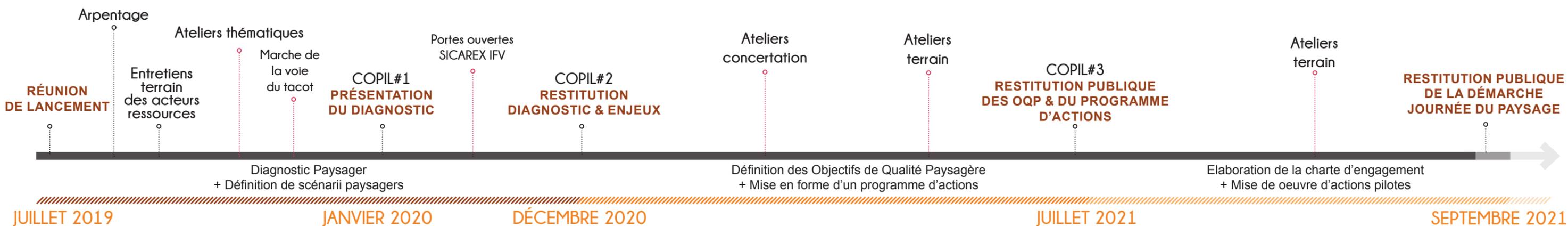
Ensemble du **BEAUJOLAIS VITICOLE**

TROIS ENTITES PAYSAGERES des monts à la plaine





LES TROIS PHASES



PHASE 1 DÉVELOPPER UNE VISION PARTAGÉE

Diagnostic paysager partagé basé sur des temps de concertation et les diverses études déjà réalisées par les collectivités, identifie les structures paysagères et les dynamiques actuelles du territoire et ses enjeux.

PHASE 2 DÉFINIR DES OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE & UN PROGRAMME D' ACTIONS

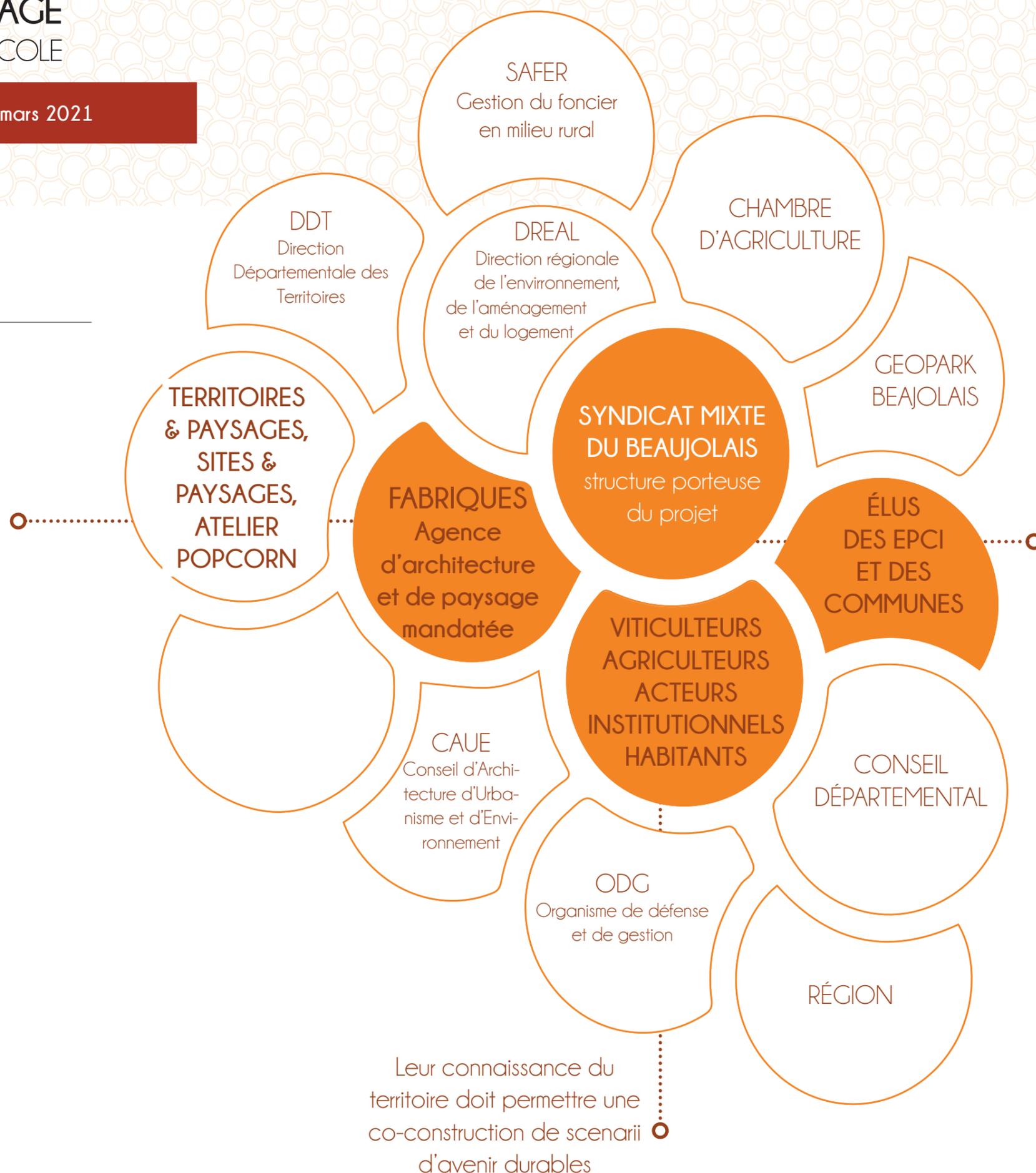
Objectifs de Qualité Paysagère déclinant les orientations que se fixe la collectivité pour la qualité de son cadre de vie. Il en découle la définition d'un programme d'actions à mettre en œuvre sur le territoire du Beaujolais.

PHASE 3 EXPÉRIMENTER ET VALIDER LES PISTES D' ACTIONS

Élaboration d'une charte permettant aux acteurs territoriaux, qui souhaitent développer des pistes d'actions, d'adhérer à la démarche. Ces actions sont développées avec les viticulteurs/collectifs tout au long de la démarche, et peuvent interagir avec les expérimentations en cours sur le territoire.

LES PARTENAIRES

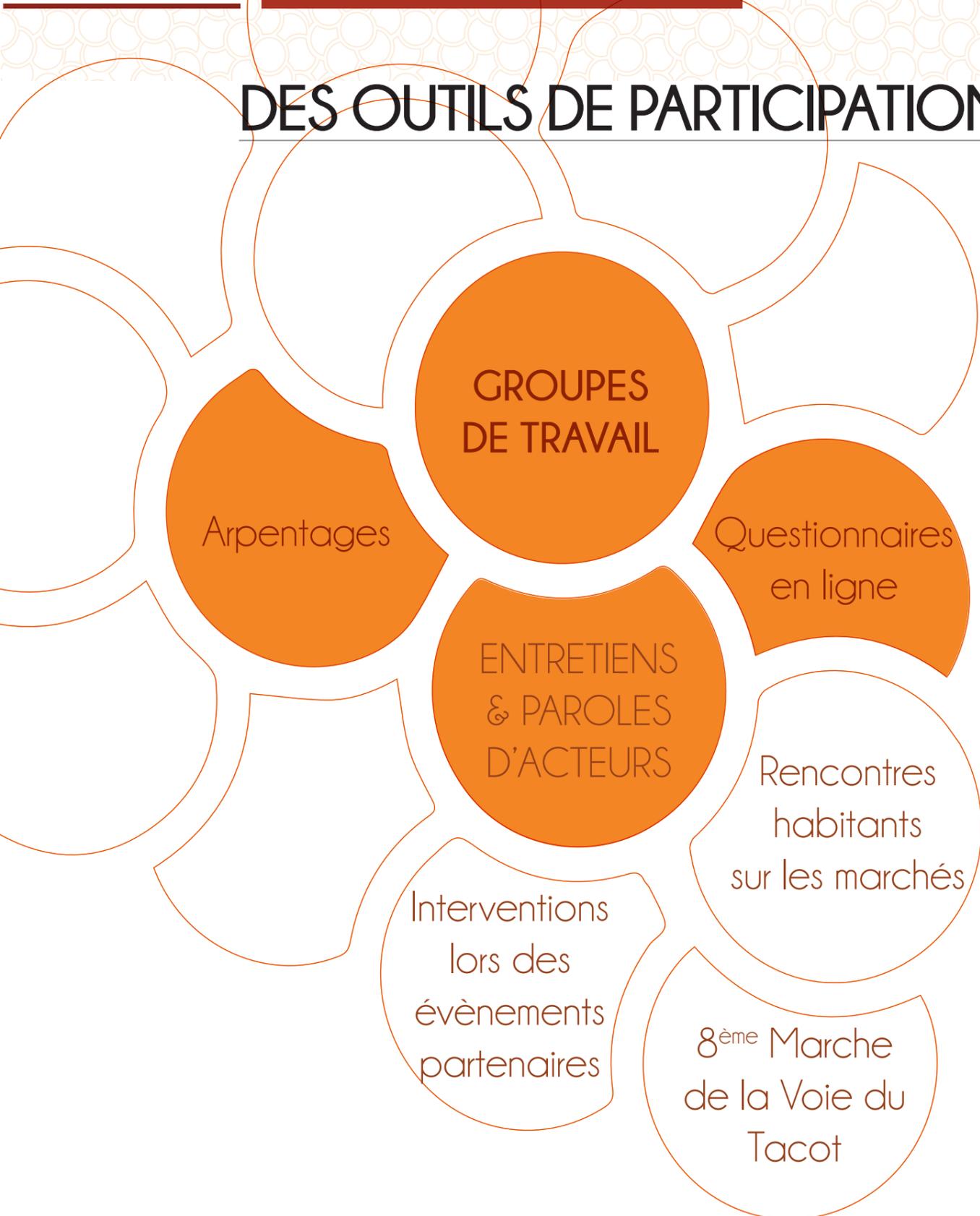
Réalisent le diagnostic paysager, identifient les objectifs de qualité paysagère et proposent le programme d'actions



A l'initiative du projet, ils sont parties prenantes de la démarche et seront les garants de la mise en oeuvre du programme d'actions

Leur connaissance du territoire doit permettre une co-construction de scénarii d'avenir durables

DES OUTILS DE PARTICIPATION & D'ANIMATION



QUESTIONNAIRES EN LIGNE ELUS -
VITICULTEURS/AGRICULTEURS - HABITANTS

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION & RÉFÉRENCES

Jeudis
du Paysage

SCOT

PLAQUETTE
D'INFORMATION

SITE
INTERNET

Charte
Paysagère
des Pierres
Dorées

Carnets de
territoire -
CAUE

Etude de
valorisation
des paysages
viticoles

Charte de
Fontevraud

PLAN PAYSAGE BEAUJOLAIS

Les évolutions naturelles, agricoles, urbaines et climatiques modifient et façonnent l'image du territoire. Afin d'anticiper ces mutations et de valoriser la qualité paysagère du Beaujolais, un Plan de Paysage a été lancé. Le but de cette démarche est de rassembler élus, professionnels et habitants pour partager une vision et des objectifs communs pour le devenir du territoire.

Le Plan Paysage est porté par le Syndicat Mixte du Beaujolais pour une durée de deux ans et se concrétisera par la mise en œuvre d'un plan

